



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Labelle qui sera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, et ce, avant le 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 381-2022 de la MRC des Laurentides (chèque libellé au nom de la MRC des Laurentides) et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Labelle ce 14^e jour de septembre deux mille vingt-trois (14 septembre 2023).

Claire Coulombe
Directrice générale et greffière-trésorière